

# édito

par Maurice THÉAUD

*Ce numéro de notre journal vient conclure l'Assemblée Générale du Groupement qui s'est tenue le 24 septembre 2004.*

*Paul L'HOTELLIER et Christophe SCHUMER ont ouvert les portes de leur site de Fresnoy Folny pour nous accueillir, et je les en remercie.*

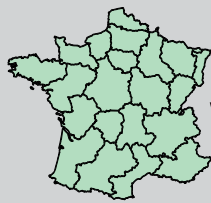
*Cette assemblée a été une nouvelle fois très suivie puisque plus d'une quarantaine d'entreprises étaient présentes sur les 62 membres que nous comptons aujourd'hui.*

*Je me félicite bien entendu de cette assiduité, preuve encore que notre Association a tout lieu d'exister et que ses membres s'y impliquent véritablement.*

*Je tiens d'ailleurs à souhaiter la bienvenue aux quatre nouvelles entreprises qui nous ont rejoints cette année.*

*Notre association évolue et ses administrateurs ont souhaité recadrer ses objectifs. Pour ce faire, il a été confié à Monsieur MONEGER et Monsieur TUECH de rencontrer chaque adhérent afin que chacun exprime au mieux ses remarques sur l'action du Groupement mais surtout ses doléances et ses attentes. Cette réunion a permis de démontrer qu'il reste encore beaucoup de choses à accomplir afin que nos PME « restent dans la course ».*

*Le premier point qui résulte des débats est la nécessité pour notre Association de travailler sur la communication. Effectivement, notre Groupement souffre d'être méconnu tant auprès des pouvoirs publics, des Ministères que des instances départementales et locales. Afin de pouvoir répondre partiellement à cette attente, le site Internet du Groupement est en*



# le journal des PME du déchet

GROUPEMENT NATIONAL DES P.M.E. DU DECHET ET DE L'ENVIRONNEMENT

Siège : Fahineuc - BP. 6 - 35290 SAINT-MÉEN-LE-GRAND

Tél. 02 99 09 52 96 - Fax 02 99 09 48 44

E.mail : [groupelement@wanadoo.fr](mailto:groupelement@wanadoo.fr)

Site internet : [www.groupelement-pme-dechet.org](http://www.groupelement-pme-dechet.org)

## En Haute Normandie...



### LA RÉUNION à FRESNOY FOLNY

- LA PERMANENCE DU GROUPEMENT ...page 2
- NOUVEAUX MEMBRES.....page 2
- COLLEGES ET COMMISSIONS FNADE...page 2
- SALONS PROFESSIONNELS.....page 2
- TABLE RONDE .....page 3
- VEILLE REGLEMENTAIRE.....page 3
- IKOS ENVIRONNEMENT.....page 4

*cours de création. Pareillement, le bureau a confié à un prestataire le rafraîchissement de la plaquette : ces deux outils seront présentés lors des Salons des Maires et POLLUTEC en fin d'année, et une diffusion nationale sera effectuée.*

*Second projet évoqué par l'assemblée, celui des appels d'offres nationaux et comment, pour les PME de notre Groupement, se structurer afin d'y répondre. Ce problème suscite de nombreuses interrogations c'est pourquoi, un groupe de travail va être mis en place afin de mener une réflexion sur ce sujet.*

*Pour parvenir à mener à bien tous ces projets, la condition sine qua non est votre implication et votre motivation. Je compte sur vous.*

*Autre point que je tiens également à aborder, la FNADE. Plusieurs entreprises du Groupement participent régulièrement et activement aux collèges et autres réunions de la Fédération. Je tiens à encourager chaque adhérent à participer. Notre secrétariat se tient par ailleurs à votre disposition pour vous faire parvenir les comptes-rendus des travaux de la FNADE.*

*Avec la complicité de Paul L'HOTTELIER et de ses collaborateurs, nous avons eu l'opportunité de discuter avec des Conseillers Généraux de Seine Maritime et le Député Alfred TRASSYPAILLOGUES sur le transfert de la compétence de gestion des déchets du Préfet au Conseil Général. Je tiens à les remercier de leur écoute : ils nous ont surtout rappelé que l'atout principal de nos structures est d'être des hommes de terrain, à l'écoute des préoccupations des Elus. Il est je pense primordial que nos entreprises se posent en réels partenaires et pas seulement en tant que prestataires des collectivités locales afin de promouvoir notre savoir-faire.*

*Pour conclure, je donne rendez-vous à tous nos adhérents au Salon des Maires et à Pollutec sur le stand du Groupement.*

# LA REUNION à FRESNOY FOLNY

## L'ESSENTIEL

### UN VISAGE SUR UNE VOIX...



Depuis 2001, Guénola GASCOIN assure la permanence du Groupement. Outre l'accueil téléphonique, Guénola apporte les éléments de réponses aux demandes des adhérents et assure la communication entre les membres.

### NOUVEAUX ADHERENTS

L'association compte désormais 62 membres actifs. Depuis la précédente assemblée en Lorraine, quatre entreprises ont rejoint le Groupement.

### LA CERTIFICATION AU SEIN DES PME

Le Groupement a réalisé une enquête auprès des adhérents pour réaliser un état des lieux des PME certifiées ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 18001.

A ce titre, notons que 25 entreprises sont certifiées ou sont en cours de certification ISO 14001.

Le Président tient par ailleurs à saluer l'entreprise TTC MALO qui a obtenu en juillet 2004 la triple certification ISO 9001, ISO 14001 et OSHAS 18001 pour l'ensemble des prestations de l'entreprise. Le Président rappelle par ailleurs que c'est un investissement important



Intervention de Monsieur TUECH et Monsieur MONEGER

pour une PME. Notons qu'à l'heure actuelle seules 2 entreprises de notre Groupement ont intégré ces 3 référentiels qualité, environnement et santé sécurité.

### FNADE : COLLEGES et COMMISSIONS

Les groupes de travail et collèges de la Fédération sont ouverts à chaque membre. Guénola GASCOIN tente de faire parvenir à chaque PME l'ayant demandé les comptes-rendus des travaux.

En 2004, l'actualité le nécessitant, la FNADE a mis en place un groupe de travail relatif à la future loi déchets.

Le Président rappelle qu'il est indispensable d'y participer afin que les PME fassent part de leurs observations. Il serait dommage de devoir accepter les décisions qui seront prises sans avoir eu l'opportunité d'intervenir et de faire valoir les positions des PME.

Deux représentants du Groupement participent à ces travaux. L'objectif de ce groupe est de rédiger des propositions et des pistes de réflexion sur le futur projet de loi.

### SALONS PROFESSIONNELS

Le Groupement a recentré sa participation aux salons professionnels. Désormais, il ne sera présent qu'à :

*SALON des MAIRES et des COLLECTIVITES LOCALES (SMCL)  
Les 16, 17 et 18 novembre 2004 Porte de Versailles à PARIS*

Le Groupement réitère sa participation à ce salon. Sous le thème du Village des PME, une dizaine d'entreprises sont partenaires du Groupement sur un stand commun (Hall 2/2 - D19).

*POLLUTEC LYON  
Du 30 novembre au 3 décembre 2004  
Parc des Expos de Lyon*

# LA REUNION à FRESNOY FOLNY

## L'ESSENTIEL

Fort de son expérience en 2002, le Groupement et les adhérents ayant souhaité y participer, exposeront au Salon POLLUTEC dans le Hall 8, stand n° 8202.

la planification du plan de gestion des déchets ménagers sont intervenus et ont répondu aux interrogations des adhérents.

De même, le Député Alfred TRASSY PAILLOGUES est venu traité de ce sujet avec les adhérents.

## TABLE RONDE

Nouveauté de l'édition 2004 de l'assemblée générale, une table ronde a été organisée sur le thème de la décentralisation et le transfert de la compétence « Déchet » au Conseil Général. A ce titre, deux Conseillers Généraux de Seine-Maritime impliqués dans



*M. Carment et M. Sénécal  
Conseillers Généraux  
et le Président, Maurice Théaud*



*Allocution du Député  
Alfred TRASSY PAILLOGUES  
lors de la table ronde*



## LE POINT SUR LA REGLEMENTATION

*Voici quelques textes réglementaires parus dernièrement au Journal Officiel, susceptibles de vous intéresser (liste non exhaustive)*

### DASRI

Echéance du 26 décembre 2004 : entrée en vigueur de l'arrêté du 24 novembre 2003 réglementant les emballages utilisés pour le conditionnement des DASRI. Seul l'article 5 relatif aux fûts et jerricans ne sera applicable qu'au 26 décembre 2005

### PDEDMA

Les articles 45 à 48 de la loi du 13 août 2004 dite de décentralisation transfèrent aux conseils généraux la compétence des PDEDMA.

Le plan est élaboré par le président du Conseil Général mais le projet de plan est soumis pour avis au Préfet de département, au CDH et aux conseils généraux limitrophes.

Les plans en cours d'élaboration avant la publication de la loi sont approuvés dans les conditions prévues avant l'entrée en vigueur de la loi, et ceux déjà adoptés restent applicables.

### Stockage

Un jugement du CAA de Marseille du 3 juin 2004 vient de conclure qu'après plusieurs années de cessation d'activités, l'exploitation de la décharge ne peut reprendre par simple arrêté complémentaire. La non exploitation effective entraîne la caducité de l'arrêté d'autorisation.

### Règlement relatifs aux déchets issus de sous-produits d'animaux

Une note de la DGAL vient de préciser les conditions de l'agrément des établissements intermédiaires traitant des matières de catégories 1, 2 et 3 visées dans le règlement 1774/2002 de la CE.

### Installations classées

#### Rubrique 2710-2

Un jugement du TA de Toulouse vient de préciser que les espaces verts entourant la déchetterie et les voies extérieures permettant d'y accéder depuis la route départementale ne sont pas comptés pour le calcul de la superficie de l'installation.

Le TA de Dijon vient d'annuler l'arrêté d'exploitation d'une installation de traitement des boues au motif que cette installation était non prévue par le plan d'élimination des déchets approuvé postérieurement à l'autorisation.

Le CAA de Nancy a sanctionné la partialité du Président de la Commission d'enquête quant à l'autorisation d'un centre de traitement des déchets industriels

### Sous-traitance

Le juge des référés du TA peut-être saisi avant la conclusion d'un contrat de marché public ou de DSP en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence. L'avis d'appel à la concurrence doit préciser les délais de règlement et les modalités essentielles de financement et de paiement du marché par le collectivité.

### Pneus usagés

Une circulaire du 4 mars 2004 (BO MEDD 9/2004) relative à l'agrément des installations d'élimination des pneumatiques usagés est parue.

### Notion de déchets ultimes

Le TA de Dijon a précisé dans un jugement que l'interdiction de stockage de

déchets non ultimes s'apprécie dans un contexte local évolutif du processus de valorisation et de gestion des déchets. (affaire Clinique Keryonnet c/Préfet de l'Yonne)

Ainsi, selon cet arrêté du TA, un déchet qui a fait l'objet d'un processus de valorisation ne pourrait être qualifié de déchet brut. L'obligation pour les installations de stockage de ne recevoir que des déchets ultimes ne pourrait être interprétée comme leur imposant de procéder elles-mêmes à un tri, déchet par déchet. Les CSD doivent s'assurer que les déchets qui leur parviennent ont préalablement fait l'objet d'une valorisation (collecte sélective par exemple).

### Compost

La norme NFU 44-095 relative aux composts issus du traitement des eaux est rendue d'application obligatoire par deux arrêtés du 18 mars 2004 (JO 26/03/04)

### Biogaz

**Circulaire du 10 décembre 2003, publiée au BO (04/2004).** Elle précise les installations brûlant du biogaz et présente les contraintes réglementaires pouvant être appliquées à ces installations.

Cette circulaire demande par ailleurs aux préfets d'étendre l'obligation de destruction du biogaz par torchère aux installations mettant en œuvre un procédé de méthanisation et pour les quantités excédentaires de biogaz non valorisées.

# LA REUNION à FRESNOY FOLNY

## CEUX QUI NOUS ONT ACCUEILLIS



COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET DIB/DIC

VALORISATION DES DECHETS

TRAITEMENT BIOLOGIQUE

REHABILITATION DE SITES

EAUX URBAINES

- Gestion des déchets industriels banals
- Gestion des déchets ménagers
- Gestion des matériaux inertes
- Stockage
- Méthanisation en cellules
- Tri
- Déchetterie
- Traitement sables de fonderie
- Traitement de sols hydrocarbonés
- Réhabilitation de sites
- Gestion des eaux urbaines
  - gestion des réseaux eaux usées et eaux potables
  - traitement eaux usées
  - traitement de l'eau potable



- Date de création : 1994
- Effectif : 76

Siège social  
ZI Rue du Marais  
76340 BLANGY-SUR-BRESLE

Tél : 02 27 28 00 75  
Fax : 02 27 28 00 81

e-mail : ikos@ikos.fr  
Site: www.ikos.fr

- *Directeur Général* : Christophe SCHUMER
- *Relations extérieures* : Gérard BALARDELLE
- *Collecte déchets* : Muriel VERRIER
- *Traitement déchets* : Arnaud CAUVIN
- *Dépollution, réhabilitation* : Fabien COMBY
- *Eaux urbaines* : Laurence VANDAELE

### IKOS exploite :

- un Centre de Valorisation des déchets à Fresnoy-Folny (76) certifié ISO 14001 – ISO 9001 :
  - CET de classe 2
  - unité valorisation biogaz
  - plate-forme de compostage
  - centre de tri
- un centre de tri, un centre de transfert à Varvannes (76)
- 3 sites de traitement biologique des sols pollués par hydrocarbures et des sables de fonderie phénolés :
  - un en Seine-Maritime pour 5 000 T/an
  - un dans la Marne pour 35 000 T /an
  - un dans l'Eure pour 30 000 T/an



### IKOS dispose de :

- 17 camions amplyroll
- 4 BOM
- + 200 caissons

UNE EQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE D'INGENIEURS ET TECHNICIENS  
pour des solutions innovantes adaptées à vos besoins